

Avis au public

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, lors de sa séance du 13 mars 2026, a modifié le règlement-tarifs concernant l'utilisation des locaux communaux.

Cette décision a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 4 mai 2026.

Les intéressés peuvent en prendre connaissance au Secrétariat communal, bureau A203.

Fait à Bettembourg, le 11 mai 2026.


Damien NEY
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre

